

# Description des dispositifs / Fonds exceptionnels

- Fonds de sauvegarde des entreprises du spectacle de musique et de variétés :
  - Objet : Compenser une quote-part des pertes d'exploitation sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.
  - Montant : Indexé sur les pertes de revenus de l'entreprise, dans la limite de 1 500 000 €